

Mémoire pour l'obtention de l'Habilitation à diriger des recherches

Changements institutionnels sectoriels et territoriaux.
Éléments d'analyse mésoéconomique

Thomas Lamarche

Université Paris Diderot - Paris 7

Jury

Gabriel Colletis, Professeur, Université Toulouse 1, LEREPS

Catherine Laurent, Directrice de recherche, INRA-SAD APT

Philippe Moati, Professeur, Université Paris Diderot, LADYSS

Christian du Tertre, Professeur, Université Paris Diderot, LADYSS

Bertrand Zuindeau, Maître de conférences HDR, Université Lille 1, CLERSE

2011

Remerciements

Mes remerciements reviennent encore, et toujours, à Catherine, non seulement pour les inlassables échanges et relectures, mais aussi pour les contributions communes, *notamment* à propos de la responsabilité sociale des entreprises.

Si dans ma thèse de Doctorat je remerciais déjà Alice, 2 ans à l'époque, je remercie aussi Merlin et Malo... m'ont-ils aidé ? Ils m'ont certainement servi d'alibi pour repousser ce travail d'habilitation tant d'années

J'ai une dette, réciproque certainement, envers les membres du comité de rédaction de *Revue de la régulation. Capitalisme, Institutions, Pouvoirs*. Tous les échanges, qui ont permis de créer la Revue, de la faire vivre, m'ont certes occupé depuis quelque années, mais ô combien ouvert et dynamisé. Les plus actifs du comité se reconnaîtront parmi ceux qui, fondant la Revue, m'ont aussi soutenu dans mes propres travaux qui s'enrichissent des recherches régulationnistes et des discussions critiques. Je les remercie pour cette production collective qui permet, non pas de garder un héritage, surtout pas, mais à en dépasser les cadres.

Enfin, je remercie l'équipe des économistes de Paris 7 qui m'a accueilli, avec ouverture et sympathie, tout particulièrement Christian du Tertre dont les thématiques de recherche ont nourri et nourrissent mes travaux, et qui m'a accompagné activement pour la réalisation de cette habilitation.

Sommaire

Introduction	3
Chapitre 1. Régulation sectorielle et territoriale. Une perspective à partir des télécommunications et des Services en réseau	13
1.1. Déréglementation des télécommunications. Rupture du mode de régulation sectoriel	14
1.2. Logiques sectorielles des Services en réseau	24
1.3. Conclusion. Régulation sectorielle et territoriale des Services en réseau	31
Chapitre 2. Secteur du Savoir. Régulation d'un secteur en émergence	37
2.1 Entre institution et services. Une approche sectorielle de l'éducation	38
2.2 D'une régulation nationale à la confrontation des échelles territoriales	49
2.3 Entre régulation professionnelle et régulation managériale. L'articulation rapport salarial / formes de concurrence	58
2.4 Conclusion. Une régulation sectorielle en peine d'une convention de qualité	67
Chapitre 3. RSE : traiter des externalités à l'échelle mésoéconomique	71
3.1 Le développement durable à l'échelle de l'entreprise : un processus de légitimation	72
3.2 La finance contre le rapport salarial : la RSE comme tentative de réponse	83
3.3 Conclusion. Éléments d'une régulation mésoéconomique	89
Conclusion générale	94
4.1 Penser le changement institutionnel : un programme d'économie politique méso	95
4.2 Légitimation, information et connaissance	98
4.3 Secteur et territoire : espaces d'émergence de nouvelles régularités	103
Annexe. RSE : éléments de définition	108
Bibliographie	113
Bibliographie complète de l'auteur	123
Plan détaillé	125

Introduction

Au-delà de la diversité des terrains et objets de recherche, une même démarche nourrit l'ensemble de mes travaux depuis ma thèse sous la direction de Benjamin Coriat : examiner la nature du changement institutionnel qui affecte les régulations à l'échelle mésoéconomique. Les trois chapitres de ce mémoire d'Habilitation situent les enjeux scientifiques de mes principaux terrains, terrains a priori indépendants qui se rejoignent ainsi sur la question du changement institutionnel et des échelles sectorielles et territoriales auxquelles s'élaborent des compromis sociaux.

Ancrées dans les logiques d'acteurs et d'action pour comprendre les régularités macroéconomiques, mes recherches s'articulent à l'échelle mésoéconomique pour déterminer de quelle manière se transforment les dynamiques productives et comment elles interagissent au sein de dynamiques d'ensemble. La transformation des rapports à l'État et, par-delà, à la question de l'intérêt collectif est un fil conducteur entre les domaines étudiés, qui renvoient tous à la dimension politique de l'évolution des institutions, ce qui suppose de traiter des conflits et des coopérations qui sont à l'origine de la variété et de l'évolution des institutions du capitalisme. Au compromis social et national fordien piloté par l'État succèdent de nouveaux compromis, moins stables, portés à différentes échelles, somme toute complexes et incertains. Il s'agit pour nous d'identifier ces compromis et de définir de quelle façon ils traitent de l'intérêt collectif ou prennent en compte les externalités négatives (notamment à propos des aspects environnementaux qui se sont imposés). Le rôle de l'État dans la composition du compromis social s'est amoindri relativement aux catégories d'acteurs privés (entreprises multinationales, ONG, territoires.) qui développent de nouvelles prérogatives, et sont engagés dans des processus de légitimation au regard de l'intérêt collectif.

La recomposition de l'action collective relève d'une transformation du rapport au territoire dans le sens du renforcement des dispositifs et des compromis non nationaux ; c'est ce que l'on montre à partir de l'évolution d'un certain nombre de secteurs qui ont pris forme dans le cadre historique du territoire national et sous le contrôle de l'État. L'élaboration de compromis locaux est en tension avec l'échelle nationale qui reste prégnante ; cela renforce l'intérêt de travailler sur l'enchevêtrement des échelles territoriales de régulation. Les processus de sectorisation-désectorisation sont eux-mêmes issus d'une recomposition de l'échelle nationale, en lien à des dispositifs infranationaux et des institutions supranationales¹.

Une économie institutionnaliste des télécommunications et des *Services en réseau*²

Au début des années 1990, les télécommunications, qui ont constitué mon sujet de Thèse, forment un terrain d'analyse du changement institutionnel exceptionnel. L'« économie des télécommunications », telle que se désigne alors le courant de recherche travaillant sur cette déréglementation sectorielle, est essentiellement microéconomique, et cherche à définir les

1 Cf. les travaux sur les processus de sectorisation qui caractérisent l'émergence, l'institutionnalisation et la recomposition des secteurs et de leur frontières (du Tertre et Laurent, 2008).

2 Par convention seront en *italique* les concepts et notions que nous avons développés.

conditions d'une concurrence potentielle. La théorie des marchés contestables a un caractère *ad'hoc* et ses hypothèses s'avèrent insoutenables, alors même qu'elle influence les changements réglementaires des années 1990 (Lamarche, 1995). Nous montrerons ainsi dans le chapitre 1 que la théorie standard peine à saisir les changements institutionnels, tout en contribuant à leur réalisation, par une légitimation scientifique de la phase de déréglementation et de retrait de l'intervention publique directe. La théorie des marchés contestables légitime la stratégie des acteurs ; en l'occurrence, les entreprises en position de monopole qui agissent sur le cadre réglementaire. L'étude des transformations réglementaires encadrant les activités de réseau offre l'opportunité de travailler ainsi sur le rôle de la science dans le changement institutionnel.

Le secteur est profondément bouleversé par sa double dimension de relais de croissance et de producteur d'une technologie générique. En effet, en tant que secteur innovant il est considéré dans les années 1990 comme étant susceptible d'assurer un regain de croissance à l'échelle macroéconomique, et ainsi à même d'engendrer un taux de rendement élevé pour le capital (ce qui se traduit par la bulle spéculative de la « nouvelle économie »). Conjointement, le secteur des télécommunications produit les technologies qui fondent la dynamique de l'« économie de la connaissance »³ par l'intermédiaire des techniques de coordination et de diffusion de l'information. Télécommunications et TIC fournissent les conditions matérielles de nouvelles normes de consommation qui sont en grande partie immatérielles ; leur rôle en tant que technologie du changement dans les organisations est essentiel (Lamarche, 2001a). Producteur de technologies de communication, le secteur est ainsi une clé pour la compréhension de la période contemporaine de mondialisation de la production et de globalisation des marchés financiers.

Une particularité des secteurs et activités successivement étudiés est leur contribution au régime de développement ; on qualifie de régime de développement le couple qui est composé du mode de régulation⁴ et du régime d'accumulation⁵ qu'il pilote (Boyer et Saillard, 2002). Éducation, *Services en réseau* et télécommunications constituent des secteurs qui fondent une nouvelle période de l'accumulation⁶. Ils constituent conjointement des secteurs assurant ce que Bartoli, Boulet, Boyer et du Tertre désignent en termes de « semi-fonctionnalité » à l'échelle macroéconomique (apport en connaissance, en coordination,

3 Par convention, et en accord avec les travaux de Foray, nous nommerons « économie de la connaissance » ou « économie fondée sur la connaissance » la période historique qui repose sur un double phénomène : « l'augmentation des ressources consacrées à la production et à la transmission des connaissances » et « un événement technologique majeur (l'avènement des NTIC) » (Foray, 2000, p. 3).

4 Le « mode de régulation » est défini comme « tout ensemble de procédures et de comportements individuels et collectifs qui a la triple propriété de : reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées ; soutenir et *piloter* le régime d'accumulation en vigueur ; assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système » (Boyer, 1986, p. 54-55).

5 Boyer (2004, p. 54) définit le « régime d'accumulation » par « l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital » ce qui inclut : L'évolution de l'organisation de la production ; Un horizon temporel de valorisation du capital permettant de dégager des principes de gestion ; Des règles de partage de la valeur en lien avec les conditions de reproduction des groupes sociaux ; Une évolution de la demande sociale en cohérence avec l'évolution de la production ; Une articulation avec les formes non capitalistes.

6 Ces secteurs sont instrumentalisés par la commission européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » (Kok, 2004). Voir la critique dans (Lamarche, 2006a) et (Bruno, et al., 2009).

ressource territoriale). L'instrumentalisation et la recombinaison dans un objectif de croissance, de sphères d'activité qui ont été essentiellement instituées dans un cadre public sont un trait commun de ces secteurs. Ces changements, prenant des formes territorialement variées, ont en retour un effet sur la contribution des secteurs à l'intérêt collectif. Ce n'est ainsi plus l'État à l'échelle nationale qui en est le principal garant ; de nouvelles combinaisons sectorielles et territoriales se profilent, de nouveaux compromis à des échelles infra et supranationales se confrontent et s'opposent.

Alors que l'économie des télécommunications focalise sur les réseaux physiques, nous montrons que le secteur s'inscrit conjointement dans une problématique de services. Focaliser sur les infrastructures et les externalités de réseau a permis de mettre en lumière les particularités liées aux investissements techniques et aux rendements croissants, mais sous-estime l'importance des logiques relationnelles dans la coproduction de la valeur. Il nous semble ainsi nécessaire de faire évoluer la notion de « rapport de consommation », qui selon Billaudot (1996) met en relation les entreprises et les familles. Ce rapport est à l'origine d'une convention commerciale, qui dissocie l'entreprise de la famille et produit des règles et des nomenclatures. Compte tenu de la nature de la coproduction propre aux services (Gadrey, 1996), nous définissons un *rapport de consommation et de coproduction* qui est partie intégrante du mode de régulation sectoriel. Ce concept nous permet de travailler sur le couplage entre les changements affectant la production et ceux affectant les usages. Le développement d'une logique de service renforce le caractère structurant des formes de concurrence⁷ en intégrant plus directement les dynamiques relationnelles et les relations aux usagers/clients dans de nouvelles régulations qui se forment aux dépens du pilotage public et du pouvoir des professions constituées. Débutant dans les télécommunications, la remise en cause des dispositifs institutionnels⁸ s'étend à un ensemble d'activités de service public, nous caractériserons la communauté de problématiques propres aux « *Services en réseau* » qui fonde un processus de *sectorisation*.

Mon programme de recherche s'attache ainsi aux modes de régulation sectoriels. Le concept de mode de régulation, et plus généralement les approches en termes de régulation, comme le rappellent Bartoli et Boulet (1990, p 11), ne sauraient cependant « être mécaniquement appliquées au niveau sectoriel ». Les secteurs ne relèvent pas de spécificités inhérentes et structurelles qui conduiraient à nier les logiques d'ensemble ; il ne s'agit pas pour autant de verser dans une analyse fonctionnaliste selon laquelle les secteurs seraient produits par la « fonction » qu'ils assurent à l'échelle macroéconomique. Ces deux écueils ont été bien identifiés, mais ils restent menaçants. Ainsi, Boyer (1990, p. 46) précise que les régulationnistes « ne prétendent pas que les formes d'articulation de chaque secteur aient été conçues en vue de la stabilité du mode de développement global ; au contraire, l'émergence des formes d'organisation sectorielles répond d'abord et surtout à des intérêts et des contraintes très largement sectoriels, mais elles se doivent *in fine* d'être compatibles avec le mode de développement en vigueur ». Le risque du fonctionnalisme est conjointement neutralisé par Lipietz (1990, p. 142) dans sa critique de la définition de la régulation que donne Canguilhem dans l'Encyclopédie Universalis⁹, définition qui « posait

7 Les formes de concurrence considérées en tant que formes institutionnelles, incluent les modalités de concurrence et traitent des relations entre les foyers d'accumulation et les consommateurs (Boyer, 1986).

8 La notion de « dispositif institutionnel » désigne « les institutions productrices de normes, de processus, d'intervention qui encadrent et orientent ces régimes économiques. Elle permet d'éviter une approche exclusivement étatiste » (Bartoli et Boulet, 1990, p 19).

9 « La régulation, c'est l'ajustement, conformément à quelque règle ou norme, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres ».

L'existence d'une norme téléologique, d'un finalisme qui induisait automatiquement fonctionnalisme ». Lipietz considère ainsi qu'il faut opposer un « fonctionnalisme ex post » qui évite l'écueil de l'intentionnalité et cela dans l'esprit de la théorie de la régulation qui n'entend caractériser un mode de régulation qu'ex post¹⁰. Les secteurs ont bien une fonctionnalité ex post, c'est ce que désigne la notion de « semi-fonctionnalité ». Éviter le piège du fonctionnalisme tout en intégrant le rôle macroéconomique et macrosocial des secteurs est tout l'intérêt du concept de « mode de régulation sectoriel ». Il y a régulation sectorielle dans le sens où les secteurs sont le siège de contradictions, de lutte pour reprendre la terminologie de Lipietz, selon lequel « 'unité' et 'lutte', qui sont les deux aspects d'un rapport contradictoire, forment eux-mêmes un couple contradictoire » (Lipietz, 1990, p. 152). Il s'agit pour nous, avec le concept de mode de régulation sectoriel de comprendre les conditions de la reproduction des rapports sociaux sectoriels, en évitant de considérer seulement le résultat (ie. le mode de régulation stabilisé lui-même), pour garder en tête le processus, les contradictions, les crises. Le piège du « résultat » est certainement celui qui est le plus souvent tendu aux analyses en termes de régulation : avoir caractérisé le fordisme est trop souvent considéré comme le résultat ; oubliant de quelle façon la théorie de la régulation produit d'abord une méthode, une manière de saisir les contradictions inhérentes tout en mettant à jour les institutions qui permettent d'assurer, temporairement l'unité et la stabilité.

Éducation et formation, un secteur émergent

Le système éducatif et de formation est notre second terrain de recherche. Entre changement sectoriel et changement des formes de l'État, nous avons montré qu'il est exemplaire du mode opératoire de la déréglementation. Le système éducatif et de formation prend progressivement les caractères d'un *secteur* qui rompt avec son territoire de référence, le territoire national, ce que nous caractérisons en tant que *processus de sectorisation* (Lamarche, 2006a). Caractériser ce processus permet de comprendre comment le système éducatif, historiquement pensé comme une institution de l'État, en termes essentiellement politiques à l'échelle de la nation, devient un secteur, qui se re-territorialise, s'autonomise, se dote de nouvelles règles et d'un nouveau périmètre. Le travail joint sur les technologies, le management et la caractérisation à l'échelle internationale de dispositifs institutionnels définissant l'éducation en termes de services¹¹ permet de saisir des régulations sectorielles qui se fondent sur des innovations institutionnelles multiples. Cela nous permet de qualifier un *secteur du Savoir* en émergence, en tension entre ses prérogatives publiques anciennes et une logique de service qui s'impose (Lamarche, 2008a). Nous nous attachons aux Savoirs en ce qu'ils sont définis comme « incorporé dans l'intelligence des individus » (Mouhoud et Plihon, 2009, p. 57) alors que la connaissance est définie comme le résultat d'un travail théorique, lié à la compréhension du monde et des phénomènes. Le moment de cette transformation sectorielle est celui de la confrontation du système éducatif avec l'économie de la connaissance, notamment en lien avec la numérisation (Lamarche, 2006b). C'est parce que connaissances et compétences acquièrent un rôle central dans les dynamiques productives, pour les entreprises et pour les territoires, que le régime économique de fonctionnement du secteur (production et diffusion de connaissances et de compétences)

10 L'écueil est aujourd'hui d'autant plus important que le terme de régulation est couramment utilisé en lieu et place de réglementation ou contrôle, et de ce fait porte une très forte intentionnalité dans la construction des institutions.

11 Voir les recompositions du système éducatif en lien avec des institutions d'échelle internationale, et les enjeux de cette catégorisation visant à construire la représentation de l'éducation en tant que marché (Lamarche, 2003a).

se transforme, assez brusquement ; ce que nous analysons par l'émergence d'une semi-fonctionnalité macroéconomique du secteur. Ces transformations constitutives du processus de sectorisation sont particulièrement explicites dans l'enseignement supérieur qui est au cœur de nos recherches.

Les recompositions locales sont le produit de nouvelles relations de concurrence. Elles se confrontent à un processus de normalisation qui pèse sur le secteur et qui engendre de la convergence. Le secteur est ainsi marqué par une tension entre cette convergence, issue de la sectorisation, et la persistance d'une grande variété de configurations locales (savoir et éducation restant marqués par des facteurs domestiques, historiques, culturels, religieux, mais aussi par les particularités des systèmes productifs locaux et nationaux). Cette perspective en termes de semi-fonctionnalité du secteur est une clé de la périodisation que nous proposons.

Le déplacement depuis une logique d'institution publique et collégiale, vers une logique d'organisation managériale, constitue une clé d'explication de la rupture actuelle (Lamarche, 2008a). La logique de *secteur productif* que nous avons mise en lumière s'impose, notamment face aux professions constituées, dans le cadre d'une transformation du *rapport salarial sectoriel*¹² au sein duquel la force de travail des enseignants et chercheurs est progressivement soumise à un régime d'accumulation basé sur les connaissances. Dans l'actuelle transformation des universités en établissements d'enseignement et de recherche se retrouve une polarisation autour des pouvoirs managériaux. Les nouveaux dirigeants sont sommés de faire face à une contrainte d'action forte et instituée ; plus concurrentielle, et plus fortement connectée aux besoins en compétence des appareils productifs. Entre leur ministère de tutelle, les professions et les usagers (étudiants et employeurs), ils sont soumis à un « gouvernement par les instruments »¹³.

La transformation du travail est étroitement corrélée à la nature de « service » qui s'impose dans l'enseignement supérieur de façon chaotique. La remise en cause du principe d'égalité de traitement des agents d'un même corps que recèle le décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs constitue un symptôme tournant qui contribue à transformer les universitaires en employés de l'université, assujettis à un établissement et non à une université à caractère national¹⁴. Le pouvoir managérial institué par les réformes actuelles se concrétise dans l'évolution des modes de financement et les relations de concurrence. Cette évolution résonne avec celle que nous avons décrite à propos du pouvoir des managers dans l'entreprise en lien avec la dynamique de responsabilité sociale (Lamarche, 2009a). C'est à partir des dirigeants salariés et par le maniement d'instruments d'évaluation des performances (sociétale, de la recherche, des universités, des personnels, etc.) que se façonne le pouvoir sectoriel. Si ces instruments et référentiels sont mis en œuvre à l'échelle des organisations, renforçant ainsi les formes de concurrence, la construction de ces instruments échappe aux organisations et relève d'une échelle mésoéconomique.

Alors que nous avons analysé les télécommunications, les *Services en réseau* puis l'éducation et la formation en termes de dynamiques sectorielles spécifiques, la dimension territoriale a été délaissée dans un premier temps. Ces secteurs ont été à ce point marqués par le

12 On retient la définition du rapport salarial par les cinq principales composantes du rapport capital-travail qu'en donne Boyer (1986) : Organisation du travail et types de moyens de production ; Stratification des qualifications et Division sociale et technique du travail ; Modalités de mobilisation et d'attachement des salariés ; Formation des salaires (direct et indirect) ; Style de vie et de consommation, mode de vie salarié, notamment l'utilisation de services collectifs hors marché.

13 Voir les travaux de Lascoumes et Legalès (2004) qui titrent ainsi leur ouvrage.

14 Sur la transformation en cours du statut des enseignants, voir les travaux sur les modes de rémunération et d'évaluation des enseignants (Lamarche, 2008c).

caractère national des compromis sociaux que la dimension territoriale apparaissait essentiellement comme une question d'échelle. C'est la nature des formes d'internationalisation qui a frappé au premier abord. Comprendre la mondialisation des services publics impose de considérer les dispositifs institutionnels locaux dans lesquels ils sont produits. On traite donc de l'internationalisation des services, des entreprises et du capital¹⁵. L'évolution des stratégies au sein des *organisations* (des universités, notamment) apparaît comme une réponse à un renforcement de la concurrence. Les formes de la rivalité ne sont cependant pas réductibles à une analyse en termes stricts de concurrence, elles s'ancrent dans les offres de formation, dans des stratégies relationnelles avec les milieux de référence et les relations professionnelles (Lamarche, 2000a). Caractériser le *rapport de coproduction* propre aux services d'éducation et de formation est donc un enjeu scientifique important. Il s'agit ainsi de considérer les rapports conflictuels et de coproduction entre les organisations, les apprenants et les employeurs à propos de la définition même du service ; rapports qui se cristallisent dans des règles. Le cadrage par la puissance publique à l'échelle nationale n'est cependant pas univoque et se confronte aux échelles supra et infra-nationales. Comprendre la territorialité de la régulation est un enjeu renouvelé ; c'est dans ce sens que nous avons proposé une lecture territorialisée de l'éducation et de la formation, pour montrer l'enchevêtrement entre la construction d'un secteur et la déstabilisation de l'échelle nationale de référence (Lamarche, 2008d).

L'enjeu de ce programme de recherche est d'affiner la qualification d'un *secteur* dont les particularités territoriales restent décisives, car il est adossé aux formes de l'action publique (aux échelles européenne, nationale, régionale). Comprendre conjointement ce qu'il y a de politique et de productif dans le *mode de régulation du secteur du Savoir* permet de saisir les nouvelles règles qui régissent ce secteur. La difficulté, outre ce qu'il est en tension politique et sociale forte, est que les termes du débat, les représentations sociales, sont encore instables et marquées politiquement.

La *régulation sectorielle* que nous avons caractérisée repose sur la combinaison de deux formes institutionnelles¹⁶ : le rapport salarial et les formes de concurrence, dans le cadre d'une semi-fonctionnalité macroéconomique. Cette combinaison s'exprime sous la contrainte de l'État à l'échelle nationale qui continue de fixer les règles, car les savoirs, la transmission des savoirs et la production des compétences constituent un enjeu pour la société.

Nous considérons que les changements intervenus dans la période 2000-2010 sont le signe de la rupture entre deux périodes, deux modes de régulation ; la *régulation professionnelle* laissant place à une *régulation managériale*. Ce changement est en cours, incomplet et incertain : les conditions qui permettent d'assumer les contradictions ne sont pas réunies, elles dépendent d'un rapport de force politique. La *régulation professionnelle* dans laquelle la profession était centrale et produisait l'essentiel des règles, fait place à une *régulation managériale*, exercée par les normes (de gestion, de contrôle), accordant une place nouvelle à l'évaluation, notamment individuelle. La régulation sectorielle de l'éducation reste marquée par la coexistence de deux dynamiques : une *dynamique institutionnelle*, politique, qui a dominé historiquement (production de règles, régulation de la reproduction sociale) et une *dynamique de service*, historiquement assujettie à la première. Cette *dynamique de service* est elle-

15 Cf. l'analyse comparative des institutions européennes et internationales (Lamarche, 2004).

16 Une forme institutionnelle est la « codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux », ces formes « dérivent de la caractérisation qui est faite du mode de production dominant » (Boyer, 1986, p 48). Elles assurent en fin de compte la viabilité et la cohérence de l'économie capitaliste, selon des modalités variables historiquement. La théorie de la régulation en retient cinq : Monnaie et formes de la contrainte monétaire ; Configurations du rapport salarial ; Formes de concurrence ; Formes de l'Etat ; Modalités d'adhésion au régime international.

même double : service à la collectivité (qualification, connaissance, compétence) et service aux personnes/aux familles (diplôme, accès différencié à l'emploi). La rupture actuelle provient d'un déplacement des priorités qui s'est produit au profit de la seconde dynamique, et cela sous la pression de la concurrence : concurrence entre offreurs et rivalité entre 'bénéficiaires' (entre usagers finaux et entre employeurs).

La complexité de ces questions a conduit à longtemps repousser le changement ou à le mener sans concertation avec les corps sociaux. La *Convention de qualité* qui définit la nature et l'usage social du savoir (tant pour les familles, que pour la société et le capital) n'a pas encore fait l'objet d'un compromis social solide. À proprement parler, elle n'existe pas encore en tant que convention. La confrontation du secteur avec d'autres enjeux conflictuels (répartition, qualification, niveau de l'impôt) rend en effet politiquement et socialement délicate l'évolution de son périmètre. De plus, le risque que perçoivent les acteurs (la profession d'enseignant vis-à-vis de son statut, les entreprises face à la dépense de formation à assumer, l'État face à la conflictualité du sujet et au niveau de l'investissement requis) en fait un objet de crispation, alors même que l'éducation et la formation ne sont pas habituellement conceptualisées en termes de rapports sociaux¹⁷. Le court-termisme imposé par la financiarisation et la profondeur du mouvement déréglementaire des vingt dernières années n'ont pas permis de traiter de l'adaptation du secteur à sa semi-fonctionnalité macroéconomique. L'économie de la connaissance, qui mobilise les secteurs que nous explorons, relève d'un horizon temporel qui n'est pas compatible avec celui de la finance de marché (Colletis et Paulré, 2008). C'est sur cette incohérence que se façonnent les règles sectorielles nouvelles dont on peut ainsi douter de la pérennité et de la capacité à faire face aux défis de la crise actuelle.

La RSE : un processus d'institutionnalisation du développement durable dans l'entreprise ?

Parallèlement aux travaux sur la Régulation sectorielle et territoriale, j'ai développé une troisième thématique de recherche reposant sur l'observation des dispositifs d'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises et leur stratégie de reddition à propos de la dimension sociétale de leurs activités (de la Broise et Lamarche, 2006). Après avoir été essentiellement portées par des considérations éthiques dans l'activité des dirigeants (cf. le courant *Business ethics*), puis par la construction d'avantages concurrentiels, les politiques RSE se légitiment en tant que mise en œuvre du développement durable à l'échelle des entreprises¹⁸. Il s'agit pour les entreprises de gérer les externalités résultant de leur production et de rendre des comptes sur la dimension sociale et sociétale de leur activité. C'est en partant de l'évaluation et de la communication en matière de responsabilité sociale que j'ai abordé dans un premier temps les transformations de l'entreprise et de sa gouvernance. Les pratiques en matière de RSE ne résultent pas de simples discours de communication d'entreprise ; elles participent, de façon plus fondamentale à la construction de référentiels et de normes de production et d'évaluation (Lamarche, 2009b).

L'activité d'*accountability* en matière de RSE n'est pas une simple mode managériale. Elle acquiert une dimension politique car elle traite de la prise en charge des effets externes induits par la production : effets sur la société dans son ensemble, qui prennent cependant

17 Intégrant la sphère de la formation au sein du rapport salarial, en vue d'en traiter conjointement avec le système de qualification, Boyer et Caroli (1993) caractérisent un « rapport éducatif » contradictoire, cf. Chapitre 2.

18 « Éthique », puis « utilitarisme » (ie. usage de la RSE comme avantage concurrentiel), puis « soutenabilité » forment les trois temps de la périodisation de la RSE que proposent Capron et Petit(2011).

des formes locales particulières. Ainsi, les enjeux environnementaux et sociétaux (droits humains, communautés locales, etc.) induisent différentes modalités d'action dans l'entreprise, variables selon la nature des compromis et des contraintes qui y sont associées ; la RSE constitue une réponse de l'entreprise au développement d'une critique écologique (Chiapello, 2009). L'action provient des entreprises, car les pratiques en matière de RSE demeurent volontaires, elles sont néanmoins encadrées par des dispositifs institutionnels (normalisation, évaluation, reddition) sont conçus à l'échelle mésoéconomique. La RSE est en effet engagée dans un processus d'institutionnalisation (Bodet et Lamarche, 2007) marqué par des interactions entre d'une part les règles de droit qui ne sont pas disqualifiées (droit social et droit du travail ; normes environnementales) et, d'autre part, les institutions qui sont créées au niveau des entreprises ou des secteurs, en lien avec les nouvelles formes d'engagement volontaire que prennent les entreprises. Les institutions de la RSE qui se mettent en place révèlent une logique de production normative particulière, issue de la confrontation entre des règles légales produites par les États, des engagements privés (pris par les entreprises), qui eux-mêmes se traduisent par des règles, et un activisme civil (syndicats, particuliers, ONG...).

Nous observons ainsi une évolution du droit et des règles fondée sur la capacité des acteurs à forger eux-mêmes des dispositifs immatériels qui font partie des relations de concurrence. Nous sommes ainsi conduits à rendre compte d'un double compromis à même de s'imposer : d'une part entre les dirigeants et les actionnaires, et d'autre part entre ces dirigeants et des acteurs agissant en tant que *représentants de l'environnement* (Lamarche, 2009a). Pour caractériser la force d'un nouveau compromis, voire pour définir les contours d'un nouveau modèle d'entreprise qui intégrerait en son cœur des pratiques responsables, nous nous sommes référés la notion de « conception du contrôle » qu'à proposé Fligstein (1990) en vue de caractériser l'évolution de la grande entreprise depuis le début du 20^e siècle et l'activité stratégique exercée par les dirigeants. Une conception du contrôle tend à définir les catégories d'objectifs que se donne l'entreprise et les moyens de les atteindre. À chacune des conceptions du contrôle qui se sont succédé il est possible d'associer des formes d'organisation, des stratégies dites « normales » et un mode privilégié d'évaluation des performances. Si dans la dernière période une conception, dite *shareholder* (Rubinstein et Weinstein, 2000) correspondant à l'entreprise financiarisée s'est imposée, nous considérons que la RSE est à même de former une nouvelle conception, historiquement située, qui n'est cependant pas dominante. Selon cette conception, que nous avons nommée *shareholder-RSE compatible*, les responsabilités environnementales et sociales s'ajoutent à la responsabilité vis-à-vis des actionnaires ; cette conception constitue un nouveau compromis entre des exigences d'ordre financier et des exigences sociétales portées par des acteurs extérieurs (Lamarche et Rubinstein, 2009). Les stratégies investies par la *conception shareholder-RSE compatible* visent la formation de rentes liées à la maîtrise interne de l'information en matière de RSE et la valorisation de cette information en tant qu'actif intangible dans un contexte où ces actifs ne cessent de croître dans la valeur totale de la firme. Ces stratégies sont compatibles avec la conception *shareholder*, car elles n'entravent pas la performance financière de l'entreprise et pourraient même conduire à accroître sa valorisation sur les marchés financiers.

Nous appréhendons ainsi la RSE comme constitutive de la concurrence inter-entreprises par le jeu du mimétisme et de la recherche d'avantages comparatifs, sous pression de la finance actionnariale. Le rapport salarial ne semble pas être transformé en tant que tel par la RSE, qui apparaît comme une conséquence du nouveau rapport de force post-fordien. La RSE est une justification, une légitimation des évolutions en cours. Elle n'en amène pas moins, dans certains cas, une amélioration réelle des pratiques, et participe de la construction de nouveaux compromis internes.

Cette dernière partie de mes travaux forme un programme de recherche qui repose sur l'analyse des formes contemporaines de compromis et de conflits sociaux et environnementaux. Il s'agit de caractériser les dispositifs qui sont mis en place à l'échelle de chacune des firmes (autoréglementation) et se normalisent à l'échelle supérieure, portés par les formes de concurrence et les stratégies mimétiques (Lamarche, 2008b). Les différences de comportement des entreprises en matière de RSE à l'échelle internationale, associées aux stratégies de localisation renforcent l'intérêt d'une dimension territoriale de ce programme. Dans certaines situations les marquages sectoriels sont structurants (chimie, pharmacie, extraction, pétrole, etc.), dans d'autres ce sont les dynamiques professionnelles¹⁹ liées à des collectifs qui cadrent et normalisent l'action des entreprises²⁰, dans d'autres, enfin, la dimension territoriale est marquante à une échelle supranationale (Accords-cadres internationaux à l'échelle des entreprises européennes (Bodet et Lamarche, 2006)) ; cependant les modalités locales de production de information en matière de responsabilité restent un point clé. Produire des connaissances sur l'entreprise et évaluer les impacts de son activité est complexe ; cela repose sur des conventions d'évaluation qui sont encore incertaines et non stabilisées. De façon analogue à ce que nous avons vu à propos du *secteur du Savoir*, la gestion des externalités et les dispositifs d'évaluation de ces externalités butent sur une convention qui ne parvient pas à s'imposer, ou qui, s'imposant partiellement (tels des dispositifs internationaux, comme le *Global compact*), ne propose finalement pas d'évaluation intégrant les effets externes.

Les entreprises sont un des lieux essentiels de confrontation en vue de la production des informations permettant d'évaluer leur responsabilité. Cette production d'information achoppe cependant sur la question de l'expertise et de l'accès aux sources²¹. La production d'information et notamment de notes synthétiques est ainsi un processus structurant, propre à ce que Thévenot (1985) appelle des « investissement de formes », pour décrire la mobilisation collective en vue de construire des dispositifs communs d'évaluation intégrant des principes de justice communs. Les acteurs produisent collectivement les instruments de la mesure, ils « investissent » dans des instruments qui devront assurer la comptabilisation de la valeur. C'est une production immatérielle collective au service de la construction de référentiels. Les premiers résultats de ce programme, montrent que les secteurs, les territoires, les professions et les grandes entreprises sont des niveaux mésoéconomiques de production de ces dispositifs institutionnels structurants.

Un référentiel théorique institutionnaliste, critique, situé

Ces différents axes de recherches ont une dimension sectorielle et appliquée et constituent un ancrage dans le terrain d'une recherche économique insérée dans les sciences sociales. Par la mise en œuvre d'une perspective sectorielle et territoriale, ces travaux convergent autour d'un objet conceptuel que les trois chapitres mettent en lumière pour déboucher en conclusion sur une perspective en forme de programme de recherche qui vise à contribuer à un renouveau des recherches institutionnalistes, historicisées en développant un travail mésoéconomique en vue de saisir, de situer et de caractériser les changements institutionnels.

19 Les formes de la professionnalisation rendent visibles d'importantes particularités sectorielles, en lien avec des instances qui se structurent dans un certain isomorphisme (de la Broise, et al., 2008).

20 C'est le cas de l'économie sociale qui regroupe mutuelles, coopératives et associations (Bodet, et al., 2009).

21 Nous avons confronté des rapports de développement durable à ceux produits sur demande des CHSCT, pour montrer les tensions entre sources, modalités d'évaluation et représentations de la RSE (Bodet et Lamarche, 2009).

Les analyses régulationnistes ont donné cohérence à un ensemble de phénomènes institutionnels et dynamiques du capitalisme, particulièrement du 20^e siècle, et ont développé une méthodologie et une grille conceptuelle efficace pour interroger les crises et recompositions économiques et sociales contemporaines. C'est dans ce cadre que je développe mon analyse du changement institutionnel. En effet, un certain nombre de transformations contemporaines ne peuvent se comprendre sans une démarche historique et comparative intégrant la variabilité des dynamiques économiques actuellement observables, et saisissant les mécanismes qui les relient. Mon objet est donc de contribuer à une économie politique enchâssée dans les rapports sociaux et de pouvoirs qui permette d'appréhender les reconfigurations des rapports de force entre groupes sociaux et d'analyser la complexité de fonctionnements institutionnels historiquement construits.

L'ampleur et la diversité de ces recompositions invitent à rassembler, pour une réflexion globale sur la transformation du capitalisme, des travaux qui s'inscrivent dans différents courants intellectuels animés d'une vision commune d'une « économie politique hétérodoxe », selon l'expression de Lordon (2008). Ces travaux institutionnalistes portent tant sur la caractérisation des formes structurelles du capitalisme contemporain que sur l'analyse de nouvelles dynamiques à l'œuvre (montée de l'immatériel, changements des structures productives, nouvelles formes de concurrence, financiarisation, développement durable) et concernent également l'identification de changements sociaux (compétences, inégalités territoriales, évolution du salariat). S'intégrer à cette démarche collective nous permet de caractériser les institutions du capitalisme en pensant le changement institutionnel à un niveau mésoéconomique.